

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du six février deux mille dix-neuf sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : MM LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, NADAUD, FURET, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, MOUTAUD, MARTIN, JAMMOT, LYRAUD, LAVAUD, JOFFRE.

Etait absent : M. MATHOU.

Monsieur Jean-François MUGUAY a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Aurélien FADERNE a donné pouvoir à Madame Sophie CLEMENT
Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT
Madame Ruth KOWALCZYK a donné pouvoir à Madame Karine NADAUD
Madame Catherine DAGNAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT
Madame Lise GAUDIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LYRAUD

Madame Estelle FURET est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le six février aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Modification du tableau des effectifs
3. Avis sur PLUI arrêté au titre de l'article L 153-15 du code de l'Urbanisme
4. Résolution générale du 101ème congrès des maires et des présidents de Communautés de Communes

Monsieur LEJEUNE propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir une motion contre la diminution des moyens de fonctionnement du collège Raymond Loewy et une délibération relative à la donation de La Chapelle. L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur LEJEUNE.

1. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Les premiers résultats du compte administratif 2018 ainsi que les éléments contenus dans la loi de finances permettent d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le dossier précisant les principales orientations qui sont soumises au débat a été adressé à chaque conseiller municipal et est annexé au présent document.

Monsieur LEJEUNE :

« Avant de donner la parole à Madame MAZEIRAT, je vais vous lire le discours que le maire avait prévu de lire et j'y ajouterai quelques commentaires :

« Discuter des orientations budgétaires, informer sur la situation financière est une étape obligatoire du DOB, une étape obligatoire pour notre commune de plus de 3 500 habitants, la prochaine se déroulera le 12 mars prochain avec le vote du budget.

Il précise les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, les hypothèses envisagées en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...

Comme l'indique la loi, une délibération prendra acte de la tenue de ce DOB qui sera mise en ligne sur le site internet dans le délai d'un mois.

Ce document que vous avez reçu, qui sera commenté par ma collègue Isabelle MAZEIRAT, Maire adjointe aux finances, se situe dans un contexte économique que vous connaissez avec une croissance ayant faibli en 2018, une inflation en hausse, des taux directeurs toujours stables, un taux de chômage toujours important, des incertitudes sur les conséquences des choix attendus par nos concitoyens.

On peut penser que le projet de loi de finances pour 2019 sera sans doute modifié, amendé, peut être bouleversé suite aux revendications légitimes, aux résultats des débats en cours : nous en avons eu un premier le 2 février dernier à La Souterraine.

D'autre part, serons-nous compensés suite aux décisions concernant la taxe d'habitation, quelles conséquences sur les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités qui sont en hausse dans le projet de loi de finances, alors que les concours financiers de l'Etat sont en quasi stabilité (48,6 milliards d'euros).

Il faut espérer que la DETR et le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) nous permettent de financer correctement nos investissements. A ce propos, j'exprime régulièrement ma déception sur le plan particulier pour la Creuse qui, je l'espérais, devait être une réponse à la catastrophe GM&S. À l'origine, ce plan m'avait été annoncé comme un élément de réponse à la situation que nous vivons car, je le répète, GM&S en a été le point de départ. Cette note de présentation est chez nous particulièrement détaillée, ce qui m'amène à remercier les services administratifs pour ce travail précis qui vous permettra d'avoir une vision de la gestion et de son évolution.

Ce soir, nous vous proposons le vote d'une importante résolution adoptée à l'unanimité lors du dernier Congrès des Maires et Présidents de Communautés de Communes. Je le répète, c'est un texte voté à l'unanimité, toutes sensibilités confondues qui précise nos besoins, nos attentes, la reconnaissance de notre rôle essentiel sur le terrain. J'en profite pour souligner que, depuis peu, au plus haut niveau de l'Etat, on semble découvrir l'importance des élus de terrain, après les avoir ignorés, ponctionnés, fragilisés. Surprenant ! Maintenant on s'aperçoit qu'ils peuvent être utiles !!!!

Maintenant, je reviendrai sur quelques aspects essentiels :

- Poursuivre sans relâche la recherche d'économies et nouvelles ressources ;
- Ne lancer des investissements qu'avec l'assurance de disposer d'un montage financier laissant une part d'autofinancement supportable. Mais il est de plus en plus difficile de trouver des aides plafonnées à 80 % ;
- Nous devons aussi retarder certains autres investissements ;
- D'une manière générale, trouver les conditions permettant de reconstituer l'autofinancement. Mais, ne soyons pas dupes ou naïfs, il est impossible de rétablir la situation en une année, après une perte d'environ 500 000 € de dotations.
- Je suis aussi de ceux qui seraient volontaires pour mutualiser certaines missions avec la communauté de communes, mais elle est en pleine mutation, reconstruction, avec des territoires pas forcément prêts à la mutualisation. Cela viendra, il faut être patient.

Pour 2019, d'importants programmes sont engagés :

- Les travaux sur l'église, un chantier s'étalant sur 4 années ;
- La première étape de la requalification urbaine, mobilité douce, sur la rue de la Font aux Moines ;
- Une première tranche des travaux sur le groupe Jules Ferry qui devront être poursuivis en 2020 ;
- Le dossier micro folies soutenu par l'Etat dans le Plan Particulier pour la Creuse (DETR-FNADT et peut-être Région) ;
- Poursuite des travaux sur l'assainissement selon le programme établi (actuellement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance très correctement) ;

- Participation financière pour un meilleur approvisionnement en eau potable (de source).

Il y aura, bien sûr, de nombreux autres dossiers que nous verrons dans le cadre du vote du budget.

Tout ceci, une nouvelle fois, sans augmentation de la fiscalité (part communale). Il faut s'attendre, cependant, à une augmentation puisque les bases seront revalorisées de 2,2 %. »

Voilà pour le discours du Maire. Je vais maintenant vous faire quelques remarques générales sur ce débat. Le premier indicateur et le premier chiffre à mettre en avant, c'est la forte hausse de l'épargne nette, puisque l'on part d'une épargne nette négative à hauteur de - 128 000 € à une épargne nette positive de 138 000 €. Ce n'est pas assez pour porter une politique d'investissement ambitieuse mais cela permet d'écarter un certain nombre de signaux d'alarme. À noter également une amélioration en fonctionnement qui est le fruit d'efforts importants avec une baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 100 000 € mais qui reste fragile et en partie conjoncturelle, l'amélioration est, en partie, due à l'arrêt du périscolaire, au fait que nous ne fêtons pas le millénaire tous les ans et, en ce qui concerne les recettes, une péréquation en hausse et point positif à noter pour le territoire l'augmentation des recettes en DMTO (droits de mutation à titre obligatoire) ce qui veut dire que l'immobilier se porte plutôt pas trop mal.

Un investissement continu avec de gros travaux prévus sur notre commune à l'heure où les investissements s'effondrent sur d'autres collectivités, un endettement en baisse : nous avons diminué notre dette de près d'1,4 million d'euros en 4 ans. C'est un bon signe, cela nous permet de recouvrer une certaine autonomie financière.

En résumé, une bonne santé fragile parce qu'elle tient à des éléments indépendants de nos propres efforts (par exemple, la péréquation ou les DMTO), de grandes incertitudes concernant certains points importants relatifs, notamment, aux annonces faites suite à la crise des gilets jaunes et aussi les propositions dans le cadre du grand débat. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir le questionnaire à choix multiples fait par l'Etat dans le cadre du grand débat : il y a une question qui m'a un peu marqué : « vous voulez baisser les impôts, il le faut, où doit-on faire des efforts ? 1. l'Etat, 2. Les collectivités, 3. Les prestations sociales ». Cela peut présager des efforts pour les collectivités assez conséquents.

Autre point important aussi, c'est la disparition de la taxe d'habitation. Même si on nous a promis une compensation, on passe d'une taxe, recette dynamique, à une dotation. Cela nous fait perdre en autonomie. Il y a, quand même, un énorme plan d'investissement à prévoir sur notre ville, notamment concernant le centre-ville, sur le commerce mais également sur l'habitat puisque nous avons un centre-ville qui se paupérise extrêmement rapidement et des bâtiments qui se dégradent très vite. Il va falloir agir de concert avec la communauté de communes et le département.

Je passe la parole à Isabelle MAZEIRAT pour l'exposé du débat. »

Madame MAZEIRAT :

« Beaucoup, beaucoup de choses ont été dites en un temps record. Avant les traditionnels remerciements au Service Finances / Comptabilité et avant de commencer mon exposé, je voudrais vous annoncer avec regret, mais je suis contente pour elle, le départ d'Annie TIXIER, Directrice des Services financiers de la commune, qui a œuvré pendant 14 ans pour la commune de La Souterraine. En effet, elle souhaite faire valoir ses droits à un déroulement de carrière et elle a obtenu une promotion sur un poste de Directrice Générale des Services à la commune de SAINTE FEYRE. C'est un bon poste qui l'attend, bien mérité, bien légitime au regard de ses qualités. Je voudrais la remercier en votre nom à tous pour ses 14 années de service à la commune. Nous aurons, sans doute, l'occasion en un autre lieu de nous étendre et de montrer notre

reconnaissance à Annie dans un moment de convivialité, je l'espère. Je lui souhaite une bonne continuation dans une autre collectivité.

Nous avons eu des difficultés, cette année, à établir, comme les années précédentes, le document parce que nous avons l'habitude de nous appuyer sur une note de conjoncture de l'INSEE et sur l'Observatoire des Finances Locales, or, ces notes ne sont pas parues puisque nous sommes très en avance par rapport à d'habitude. Nous avons décidé d'avancer la date du Débat d'Orientations Budgétaires et du Budget. Nous avons donc fait appel aux analystes financiers qui sont, bien sûr, en particulier, les banques. Vous avez donc des informations très précises mais très techniques aussi dans ce document. J'espère que cela ne vous a pas mis en difficulté, ce n'est pas toujours très digeste mais, en même temps, c'était extrêmement précis et peut-être un peu moins politique qu'habituellement.

Depuis la loi NOTRe, on vous doit des éléments de contexte international, européen et national, éléments parfois assez éloignés de nos préoccupations quotidiennes et que l'on a parfois du mal à rattacher à la construction d'un budget communal. En résumé, nous avons une inflation qui est plutôt à la hausse avec 1 %, une croissance ralentie, un chômage qui était en légère baisse et qui est à nouveau remonté, surtout chez nous. Nous avons une baisse d'impôts qui ne profite pas à la consommation puisque, comme vous l'avez vu dans les textes, elle va principalement vers l'épargne et que, concernant les taux de crédits qui restent bas, cela ne profite pas vraiment non plus à l'immobilier, même si, chez nous, on a, quand même, une certaine dynamique, Etienne LEJEUNE vous l'a dit, puisque, comme vous l'avez vu, le montant des recettes en droits de mutation a presque doublé.

Concernant le contexte national, les conséquences des politiques nationales et gouvernementales vis-à-vis des collectivités locales : la mise en cause de l'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, la diminution des emplois aidés, la diminution des services publics (tout cela a des conséquences sur la commune) et l'encadrement, par l'Etat, des dépenses de fonctionnement par contractualisation pour de nombreuses collectivités, ce qui n'était pas notre cas mais, néanmoins, cela donne un cap aux collectivités.

Concernant le projet de loi de finances : depuis 2018, nous avons 2 documents de référence : le document de la loi de programmation 2018-2022 et, chaque année, le document de la loi de finances. Celui de 2019 ne prévoit pas d'augmentations significatives par rapport à l'année dernière. L'Etat attend la réforme de la fiscalité locale de façon à ajuster son projet de loi de finances en 2020-2021. Pour 2019, nous sommes dans une continuité. Vous savez également que la contribution au redressement des comptes publics des collectivités n'est plus d'actualité depuis 2 ans et, donc, si les dotations d'Etat (Monsieur MUGUAY l'a dit en préambule) ont énormément impacté les finances des collectivités, depuis 2 ans, ce n'est plus le cas, il n'y a plus de baisse des dotations de l'Etat.

Les objectifs fixés en 2018 : les objectifs que nous nous étions fixés sur le budget prévisionnel ont été largement remplis. La réduction des charges de fonctionnement est effective tout comme l'obtention du maximum d'aides pour les investissements ainsi que le rétablissement d'une épargne nette positive et le maintien d'un bon niveau d'investissement, même s'il y a un petit bémol comme nous le verrons dans le développement, sur les restes à réaliser puisque nous avons de nombreux restes à réaliser.

Concernant les points de vigilance, toujours à l'échelon local : nous avons, sans doute, une fragilité démographique parce que la fiscalité augmente de 1 % seulement alors que les bases de l'Etat avaient augmenté de 1,24 %. Nous sommes donc un peu en retrait par rapport à cela, nous n'avons pas une analyse très fine sur ce ralentissement des recettes de fiscalité.

Les objectifs 2019 seront toujours, bien sûr, autour de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du montant de l'emprunt et d'une loi de financement annuelle

Je vous propose de prendre le document page 6 :

Les ressources en provenance de l'Etat : le FCTVA sera maintenu, c'est ce qui est prévu dans le projet de loi de finances, en année n+1. Cela correspond à l'investissement de l'année n-1. Sur le 1^{er} tableau de la page 7, on est à 350 000 € qui correspondent à nos investissements de 2017. Pour le budget prévisionnel 2019, nous vous proposerons 160 000 €, nettement en deçà, parce que cela correspond aux investissements réels de 2018 et, comme je vous l'ai dit, il y a une partie des investissements 2018 qui sont inscrits en restes à réaliser pour 2019.

Les dotations d'Etat : vous pouvez voir que, sur l'ensemble des dotations de l'Etat, nous passons de 905 000 € en 2017 à 1 020 000 € en 2018, soit une augmentation de 55 000 €. Comme je vous le disais en préambule, il n'y a plus de diminution des dotations d'Etat. En revanche, elles n'augmentent pas suffisamment au regard des besoins que nous avons.

L'épargne (page 8) : l'épargne de gestion consiste à faire une soustraction entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Nous sommes à 1 244 000 €, ce qui est plutôt bien et réamorce une dynamique positive. Néanmoins, nous avons dans ce chiffre la provision TEPCV.

L'épargne brute (même opération à laquelle on soustrait les intérêts d'emprunt) s'élève à 885 000 €.

L'épargne nette (on soustrait l'annuité d'emprunt) est à 138 000 €. Nous étions à - 128 000 € en 2017, nous repassons en positif en 2018 et c'est très réconfortant pour la construction du budget 2019.

Les dépenses de fonctionnement : nous sommes à 5 662 000 €, c'est-à-dire moins de 27 %, ce qui veut dire que les dépenses de fonctionnement ont été contenues, très contenues. On peut remercier l'ensemble des services. Les charges de personnel ont augmenté seulement de 0,72 %, sur les charges à caractère général, nous sommes à + 0,35 %, ce qui veut dire que sur tous les postes, nous avons fait des économies. D'autres charges diminuent, principalement en raison du millénaire en 2017.

Les recettes de fonctionnement (page 10) sont en augmentation, elles s'élèvent à 6 747 000 €, ce qui correspond à une augmentation de 1,93 %.

Le ratio national de la moyenne de la strate en recette réelle de fonctionnement par habitant est de 1 167 € en 2017 et il est de 1 171 € pour la commune de La Souterraine.

L'investissement : vous voyez, page 11, que nous avons des dépenses d'investissement au compte administratif prévisionnel 2018 de 1 108 000 € et nous aurons en restes à réaliser 1 063 000 € supplémentaires, ce qui fait des dépenses d'investissement pour 2018 de 2 171 000 €, ce qui est assez proche des années précédentes.

La liste des principaux programmes structurants engagés ou réalisés sur l'année 2018 (page 11) : l'église pour un montant de 467 215 €, l'école Jules Ferry pour 183 460 €, l'étude de requalification de la ville pour 137 670 €, la rue des Fossés de la Font aux Moines pour 26 714 € et l'assainissement du Bribard pour 342 446 €.

La dette : le montant de l'emprunt souscrit en 2018 était de 350 000 €. »

Madame JAMMOT :

« L'emprunt prévu n'était pas de 500 000 € ? »

Madame MAZEIRAT :

« Si, mais nous n'avons emprunté que 350 000 €. »

Madame JAMMOT :

« D'accord, et on ne fait pas de complément en début d'année, on n'en a pas besoin ? »

Madame MAZEIRAT :

« Non, nous n'en avons pas besoin. C'est une bonne nouvelle.

Il est à préciser qu'aucun emprunt n'a été réalisé sur le budget de l'eau et sur le budget de l'assainissement pour le moment. La dette diminue, le capital restant dû au 31 décembre est de 5 164 000 €. Si nous calculons la durée pour éteindre la dette, nous sommes à 5,7 ans, ce qui est en nette diminution par rapport à l'année dernière. C'est un indicateur très, très positif.

Vous avez ensuite, pages 12 et 13, un certain nombre de tableaux qui présentent surtout un intérêt pour faire des simulations des prochains emprunts.

La fiscalité locale (page 13) : il est à rappeler la volonté politique de notre Conseil municipal, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008. Ces taux d'imposition sont de 15,91 % pour la taxe d'habitation, de 23,52 % pour la taxe foncière bâtie et de 77,43 % pour la taxe foncière non bâtie, ce qui nous donne des recettes de 1 165 221 € pour la taxe d'habitation, soit une augmentation de 1,28 %, de 1 662 121 € pour la taxe foncière bâtie, soit une augmentation de 0,8 % et 81 990 € pour la taxe foncière non bâtie, soit une augmentation de 1 ;54 % ce qui nous fait une augmentation globale de 1 % . Ces augmentations ne sont dues qu'aux augmentations des bases de l'Etat, ce qui nous a fait percevoir une recette de 2 909 332 €.

Les droits de mutation : vous avez les chiffres exacts page 14, soit une recette de 117 238,77 € pour l'année 2018, avec une forte augmentation par rapport à 2017 et qui montre le dynamisme des ventes immobilières de la commune.

Les résultats prévisionnels des comptes administratifs 2018 que nous verrons sont des éléments de réflexion pour notre débat d'orientations budgétaires et seront approuvés lors du vote du budget le 12 mars prochain. »

Madame JAMMOT :

« Dans les droits de mutation, il me semble que nous avons dit, l'année dernière, qu'il y avait un terrain à la Prade, des maisons place Emile Parrain, ce qui avait expliqué que l'on avait obtenu plus. »

Madame MAZEIRAT :

« Ce ne sont pas des droits de mutation, c'est dans la PVR. Nous n'avons pas le détail. On peut l'avoir si l'on croise les chiffres avec les transactions qui passent par le droit de préemption et nous pensons que dans ces 117 238,77 €, nous n'avons pas GM&S.

Sur le budget principal, nous avons un résultat de l'exercice 2018 de 895 946,83 €, ce qui fait un résultat cumulé de 1 599 009,40 €.

Sur le lotissement du Bois du Loup, il reste un lot à vendre. Sur le lotissement de La Jéraphie, la commercialisation devrait démarrer en 2019.

Page 16, vous avez un tableau de synthèse agrégée de l'ensemble des budgets, c'est un tableau obligatoire que nous avons réalisé à partir d'un tableau de la Banque postale. Cette synthèse ne tient pas compte de la provision, c'est pour cela que vous pouvez voir un écart de l'épargne nette hors cessions.

Les orientations pour 2019 : En fonctionnement, nous souhaitons poursuivre dans les orientations du projet de loi de finances prospectives 2018-2022 et nous vous proposons des recettes de fonctionnement à hauteur d'une augmentation de 1,2 % de la même manière que les charges de fonctionnement.

Dans un environnement national qui continue à être incertain, nous avons voulu jouer la prudence, nous nous sommes donc alignés sur les chiffres que nous avons au niveau national et nous vous proposons une feuille de route qui permette, en même temps, de préserver un bon niveau d'investissement pour la ville, de continuer notre remboursement de la dette et notre désendettement et d'optimiser toujours les recherches d'économies et, en même temps, des recettes, de contenir la masse salariale, afficher l'objectif d'une baisse des dépenses , confirmer la volonté de soutenir le tissu associatif, voilà donc les axes concernant le fonctionnement.

Concernant l'investissement (page 18), il vous est proposé ce soir d'inscrire, dans le budget prévisionnel, un montant d'emprunt maximum de 500 000 €,

comme l'an dernier, ce qui permet de couvrir les investissements que nous envisageons, à savoir : la réalisation de travaux importants sur la voirie, la première tranche du programme TEPCV, c'est-à-dire la réalisation des travaux de la rue de la Font aux Moines, la réalisation des travaux pour la création d'une micro folie, la continuité de la réhabilitation de l'éclairage public, la première tranche des grosses réparations à l'école Jules Ferry, la participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers, les travaux du clocher de l'église, l'acquisition des équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement des services et des écoles, les travaux divers concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec les études réalisées et enfin un programme pour soutenir la rénovation de l'habitat en centre-ville et l'installation de nouveaux commerces en centre-ville.

Pour cela, nous comptons sur les ressources d'investissement traditionnelles, le FCTVA à hauteur de 160 000 € en investissement et 9 000 € en fonctionnement, la dotation aux amortissements avec une enveloppe de 190 000 €, les subventions de l'Etat : la DETR, le montant notifié pour 2018 était de 257 000 €, nous espérons plus. Nous avons déjà, dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, un engagement de l'Etat de 50 % sur la micro folie. Nous avons une possibilité d'inscrire 10 % de DETR en fonctionnement, nous essayerons de regarder ce que cela peut donner, notamment pour de l'ingénierie. La DRAC soutient nos travaux de l'église à hauteur de 50 %. Le FNADT soutient la collectivité pour la réalisation de la micro folie à hauteur de 36 000 €. Nous avons l'assurance de 15 % de la Région pour l'église et peut-être un soutien aussi pour la micro folie, le TEPCV à hauteur de 500 000 €, la taxe d'aménagement (on a perçu 15 000 € en 2018), pour rappel, le taux communal est à hauteur de 1,5 % et enfin le produit des cessions à hauteur de 29 000 €.

Avec tout cela, la commune souhaite rester prudente face aux incertitudes nationales quant à sa capacité à dégager un niveau d'épargne et d'autofinancement suffisant. Je le rappelle et je le dis souvent, il est important de pouvoir se dégager, en fonctionnement, de l'épargne parce que, à chaque fois que nous avons un programme d'investissement, il nous faut prévoir, à minima, 20 % d'autofinancement et c'est ce qui pose problème aujourd'hui aux collectivités locales.

Comme beaucoup de communes françaises qui ont choisi de ne pas recourir à l'augmentation de la fiscalité, le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec les capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante. »

Madame JAMMOT :

« Je voudrais faire un certain nombre de constats, de remarques en parcourant le document. Tout d'abord, pour rebondir sur votre préambule, on va féliciter Madame TIXIER pour ce futur poste et la féliciter aussi du service rendu à la collectivité et les réponses aux demandes de précisions qui ont toujours été fournies avec compétence et gentillesse. Je tenais à le souligner. Félicitations et bonne réussite à Madame TIXIER.

Vous avez précisé que le débat d'orientations budgétaires était avancé et, là aussi, on s'en félicite parce que l'on pense depuis longtemps, même si on n'a pas tous les éléments, qu'il faut pouvoir discuter des orientations budgétaires le plus tôt possible dans l'année, voire en fin d'année précédente, comme le font certaines collectivités.

Comme ces dernières années, on a un document très complet et on s'associe aux remerciements qui ont été faits au service. Cela permet, en effet, d'avoir une photographie assez précise du contexte, des chiffres, des ratios et des perspectives.

Sur le contexte national, sur le poids de la dette, il est dit qu'il sera stable jusqu'en 2020. C'est vrai qu'aujourd'hui on peut s'interroger, au regard des événements récents, des engagements de crédits qui ont été faits pour 11 milliards d'euros, je pense, qu'à l'heure actuelle, l'endettement dépasse les 100 % du produit intérieur brut, les chiffres risquent d'être beaucoup plus

négatifs que ceux qui étaient imaginés et, en ce qui concerne les 3 % du déficit, on est en dessous de cette barre-là et lorsque l'on est en dessous des 3 %, c'est le déficit structurel qui est analysé et là, on n'est pas bon mais ce n'est pas nouveau, c'est quelque chose que l'on traîne depuis des années. A cela, s'ajoute la croissance qui risque d'être beaucoup plus modérée encore que ce qui était prévu également en raison de tous les événements de ces derniers mois, ce qui veut dire que, de toute façon, sur les dépenses publiques, il y aura des économies à trouver, en espérant que ce ne soit pas les collectivités territoriales qui en paient le plus gros chiffre parce qu'il y a, quand même, des idées qui sont lancées actuellement sur des économies possibles, chacun en connaît, dans le cadre du grand débat, il y en a eu pas mal d'avancées.

Pour la loi de finances, pour 2019, dans ce qui est dit, on peut se féliciter que les concours de l'Etat restent stables, ils sont, du moins, annoncés comme tels. On a pu le voir, et vous l'avez souligné, pour l'année 2018, on a bénéficié de quelques péréquations et autres dotations pour un peu plus de 55 000 € alors que notre population baisse. Et, pour revenir sur cette population, quand on regarde les chiffres qui sont dans la presse, par rapport à la référence 2016, on est à un peu plus de 5 200 et quand on regarde la référence que vous avez prise sur le CA 2017, on est à 5 553, cela n'a l'air de rien mais cela fait quand même une différence. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est la population comptée à part. »

Madame JAMMOT :

« Oui, c'est ce que je pensais, mais cela n'est jamais précisé. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur le site de l'INSEE, vous pourrez trouver la population et la population comptée à part. En faisant l'addition des deux, vous retombez sur 5 553, qui est la population retenue par l'INSEE. »

Madame JAMMOT :

« D'accord, et c'est bien celle-ci qui sert de base au calcul de nos dotations ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, tout à fait. »

Madame JAMMOT :

« J'ai noté aussi la dotation de solidarité rurale : ma remarque n'est pas nouvelle, c'est vrai que la commune a certainement des charges supplémentaires qui sont liées à son positionnement de ville centre mais je rappelle qu'une partie de la dotation de solidarité rurale qui, à elle seule, a augmenté de 48 000 € ; a notamment mais pas uniquement pour rôle de compenser les charges telles que celles-là. Il faut quand même le dire car cette dotation-là a augmenté.

Sur la situation financière de la commune : on a noté, avec satisfaction, que l'épargne nette doit revenir en positif en 2018. C'est vrai que les quelques recettes que l'on a pu avoir en plus ont sûrement joué un rôle positif même si on n'explique pas la totalité du chiffre. Il n'empêche que cela a dû, quand même, compter.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement : pour faire les comparaisons, même si on peut effectivement noter que depuis 2016 il y a une progression de la dépense qui est faible en raison d'économies qui ont été réalisées sur le fonctionnement général. Je le redis, quand même, que pour faire les comparaisons, il faut garder présent à l'esprit que nous sommes délestés, depuis 2016, de plus de 200 000 € suite au transfert des personnels de la piscine et de la médiathèque. C'est un élément de compréhension du contexte.

Ce n'est pas pour minimiser les efforts qui sont faits, par ailleurs, sur d'autres postes, mais, si on veut faire une comparaison réaliste, il faut quand même le rappeler parce que, au fil du temps, on l'oublie.

Au niveau des recettes de fonctionnement fiscales : elles sont quasi stables puisque la revalorisation des bases est restée modérée ces deux dernières années. On peut s'inquiéter pour 2019, compte tenu que, dorénavant, la revalorisation sera basée sur des critères différents et donc on devrait voir une hausse de 2,2 % ce qui va beaucoup nous changer des deux années précédentes, même si on a souscrit sans réserve, depuis 8 ans, à la non-augmentation des impôts puisque l'on était parti d'assez haut. Ma remarque par rapport au nombre d'habitants est importante parce que les ratios, s'ils peuvent apparaître comme rassurants à différents égards aujourd'hui, tout dépendra aussi des résultats du recensement et de la population que l'on gagne ou que l'on perd, qui a quand même un impact, tant sur les dotations de l'Etat que lorsque l'on calcule les ratios d'endettement, etc.

Pour la prospective : vous avez effectivement misé sur des recettes de fonctionnement quasi stables, à voir quels seront nos chiffres. C'est vrai que les charges continuent à augmenter, lentement mais elles augmentent.

Sur la masse salariale : j'ai noté une amélioration intéressante sur les questionnements que l'on peut avoir mais nous aimerions qu'il y ait un affichage global de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, c'est-à-dire sur plusieurs années, ce qui permet d'avoir une photographie des départs prévisionnels, des remplacements que l'on envisage, des mutualisations éventuelles même si j'ai bien noté que ce n'était pas forcément évident.

Sur les charges à caractère général : j'ai noté l'effort qui était conduit et qui est à maintenir, même si plus on avance, plus les pistes se restreignent. Vous avez noté aussi, dans les autres charges, des économies possibles au niveau du tissu associatif. Je ne parle pas du montant de ce que l'on donne au niveau des subventions, je ne sais pas quelles sont les pistes car vous l'aviez déjà noté l'année dernière. Est-ce que ce sont des pistes par rapport à des regroupements d'associations qui poursuivent un même but ou qui peuvent utiliser les mêmes structures, équipements ? Petit questionnement sur la rationalisation possible, peut-être, de certaines dépenses sur ce poste-là.

Sur le programme d'investissement 2019 : l'accessibilité aux bâtiments publics, vous ne l'avez pas citée cette année. Je ne sais pas ce que l'on a réalisé en 2018 et ce que l'on prévoit en 2019 puisque l'on avait prévu un budget de 200 000 € par an. La micro-folie a été évoquée avec un financement à 50 % de l'Etat, est-ce que l'on doit en déduire que le coût total du projet est de 72 000 € ? Quel est le coût total de ce projet ? Ce qui nous étonnait, mais vous avez ajouté des choses à ce sujet, c'est que l'on ne parle pas du projet de reconquête du centre-ville. Quelle stratégie a-t-on ? Quels apports a-t-on dans ce domaine par la personne qui est en charge de ce travail ? Il est vrai que le PLUi qui est un autre document, inscrit à l'ordre du jour, apporte quelques éléments de réponse sur le sujet mais cette stratégie de reconquête du centre-ville est vraiment importante. Quelle ambition économique aussi en lien ou non avec le Plan Particulier pour la Creuse ? Pour le moment, vous avez cité la micro-folie mais on a du mal à voir l'apport du Plan Particulier pour la Creuse. Si cela se résume à la micro-folie, pour nous, ce sera un peu court, c'est intéressant mais ce n'est quand même pas une priorité. Cette ambition économique est, pour nous, importante parce qu'on ne peut pas se contenter d'accueillir des populations assistées. Ce que je dis n'est pas péjoratif mais, à un moment donné, il faut aussi que l'on ait des ambitions économiques et le programme qui va avec. Le social va avec l'économie. Quelle économie en lien avec les autres communes ? On nous a tellement dit qu'avec la loi NOTRe on allait faire des économies d'échelle, on sait très bien qu'au niveau de la grande Région et des communautés de communes, jusqu'à maintenant, on n'a pas fait d'économie, c'est même le contraire, avec des gens qui se découragent totalement et qui désertent les réunions des conseils communautaires à

l'échelle de toute la Creuse et on peut s'interroger car c'est dans ces grandes communautés de communes que sont décidés les gros dossiers. J'ai bien entendu que les choses ne sont pas simples, les regroupements se sont faits à marche forcée et c'est compliqué, sans doute, n'empêche qu'il ne faut pas qu'on le perde de vue parce que, à un moment donné, cela peut nous aider à maîtriser certains aspects du fonctionnement si on arrive à trouver des fonctionnements intelligents et à une certaine échelle. La maîtrise de nos finances et de notre développement passe, bien sûr, par la réponse à ces questions et on souhaitait apporter ces éléments au débat. »

Madame MAZEIRAT :

« Je vais répondre à un certain nombre de vos questions : concernant le fonctionnement de la commune et les perspectives en termes de fonctionnement, vous l'avez dit et je le confirme, nous sommes à un niveau d'incompressibilité sur les économies de fonctionnement. Cela veut dire que sur le chapitre des charges à caractère général, on arrive au bout ou alors si l'on veut continuer à faire des économies, cela nécessite des investissements avec un retour sur investissement qui n'est pas immédiat. Ce serait une nouvelle étape.

Concernant l'accessibilité : nous avons un programme engagé mais on peut dire que nous avons pris du retard sur ce point, ce qui est reconduit, c'est ce qui est prévu dans ce programme d'accessibilité mais avec un rythme moindre que celui que nous avons prévu. Nous avons prévu un engagement à hauteur de 200 000 €, sur le budget prévisionnel.

Sur la micro-folie : elle a été inscrite dans le Plan Particulier pour la Creuse et, en même temps, elle était engagée avant celui-ci. Ce n'est pas quelque chose qui est né du Plan Particulier pour la Creuse. Sur le Plan Particulier pour la Creuse, nous avons été volontaristes sur des projets à caractère économique, c'était notre souhait et nous avons une grande déception par rapport à cela. Il y a une politique publique culturelle sur la micro-folie qui nous paraît extrêmement intéressante et sur laquelle nous avons déjà avancé. Nous allons pouvoir prétendre à 80 % d'accompagnement sur l'investissement. Je précise d'ores et déjà d'ailleurs que le plan de financement sera revu puisque nous avons inscrit un investissement qui n'est pas à la hauteur de ce que nous avons besoin sur le projet micro-folie. Les services ont travaillé, notamment, sur l'installation de la mise en sécurité de l'édifice en termes d'accessibilité, de chauffage et d'électricité. Ce poste-là sera revu à la hausse, nous le verrons dans le cadre de la préparation au budget. De plus, il faut faire les choses bien parce que nous aurons 80 % d'accompagnement à l'investissement sur ce projet (DETR, FNADT et sans doute Région).

Ensuite, vous avez souhaité revenir sur notre politique de centre-ville. Je répondrai sur le volet « habitat » et Monsieur LEJEUNE vous répondra sur le volet « commerce ». Sur le volet « habitat » qui est une compétence de la Communauté de Communes, c'est un programme que nous souhaitons sur la rénovation de l'habitat ancien en centre-ville. Nous souhaitons avoir une politique volontariste que nous sommes en train de construire, que je ne vous dévoile pas ce soir, mais qui est bien avancée. Nous aurons donc des propositions à inscrire dans le budget prévisionnel 2019. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur la question de la population, c'est la Direction Générale des Collectivités Territoriales et la DGFIP qui comptabilisent 5 553 habitants au 1^{er} janvier 2018. La presse ne prend pas en compte la population comptée à part. Dans toutes les communications que nous avons pu faire ces 10 dernières années sur la population de La Souterraine, on a toujours pris ce chiffre-là qui est le chiffre officiel de l'INSEE et qui sert de base aux calculs des différentes dotations.

Vous avez parlé d'économies à faire sur le secteur associatif, pas de panique, il ne s'agit pas d'envisager de baisse de l'accompagnement des associations mais,

peut-être, sur certains points, travailler plus sur la mutualisation entre les associations. Je ne prendrai qu'un exemple : on reçoit beaucoup, pour les clubs sportifs, notamment, des demandes de subventions pour acquérir du matériel. Peut-être que certains matériels peuvent être mutualisés entre les associations.

Sur l'aspect économique, les apports du Massif Central et de notre chargée de mission, c'est déjà d'avoir réussi à avoir un état des lieux et un suivi, au jour le jour, sur le centre-bourg, sur les commerces, sur les évolutions commerciales, notamment en matière d'âge des commerçants (je dis souvent que le principal risque pour le commerce chez nous, c'est l'âge des commerçants et la stratégie de transmission), il y a eu aussi des discussions avec différents acteurs qui souhaitaient s'implanter ailleurs et que l'on recentre sur le centre-bourg. Il y a eu tout le travail de fond, dans le cadre du PLUi, sur la définition d'un linéaire commerçant et nombre d'entre vous y ont participé, c'est quand même un des premiers outils d'urbanisme que l'on va mettre en place et qui portera ses fruits. Ce ne sera pas forcément facile d'aller expliquer aux gens qu'il ne faut pas déspecialiser son commerce mais c'est aussi cela la clé de la réussite. Des choses ont commencé à porter leurs fruits. Dans un premier temps, on a demandé à notre chargée de mission, de mettre en place des actions très rapides (habillage de vitrines, boutiques éphémères) qui ont conduit, pour certaines, à avoir une pérennité de l'offre commerciale. C'est le cas du tout petit local au-dessus de la porte St Jean, c'est le cas de la boutique des créateurs qui essaient de s'implanter de manière plus durable, et cela trouve sa traduction de manière budgétaire, de manière plus importante cette année, avec un montant alloué à l'aide au démarrage du commerce. Cela n'enlève rien au fait que la priorité des priorités des exercices budgétaires futurs sont, à mon avis, un investissement très, très important des différentes collectivités que j'ai citées tout à l'heure sur le centre-bourg aussi bien en matière économique qu'en matière d'habitat sur lequel il faut absolument stopper la paupérisation de ce centre pour permettre d'attirer des populations différentes.

Vous avez parlé de l'ambition du Plan Particulier pour la Creuse, c'est vrai que l'on parle souvent de micro-folie dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, tous les élus qui font partie de ce comité de pilotage partagent cette amertume sur ce Plan. On a bien l'impression que l'on parlait de choses innovantes, etc. et qu'en fait, on recycle des projets, on remet sur le tapis des projets qui ne sont pas forcément finançables, on demande aux collectivités de se financer le Plan Particulier pour la Creuse sauf qu'aller chercher des subventions à 80 %, on savait déjà faire avant le Plan Particulier pour la Creuse, et que ce dernier ne nous apporte pas grand-chose. Si c'est pour changer les fenêtres de la cité administrative ou avoir 2 millions d'euros de plus de subvention sur la piscine de GUERET, ce n'est pas quelque chose de très important pour la Creuse et, à titre d'exemple, on nous annonce 20 millions d'euros d'investissement en plus sur la RN145 pour refaire la chaussée alors que le Plan Particulier pour la Creuse aurait peut-être dû se poser la question du désenclavement de la Croisière jusqu'à la façade atlantique qui aurait, quand même, eu un peu plus « de gueule » quand on essaie de vendre un plan d'ambition. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Je partage, évidemment, tout ce qui a été dit par mes collègues. Je voudrais juste rappeler un chiffre. Dans un débat d'orientations budgétaires, il est important de le dire, on va percevoir, pour 2018, 472 000 € de DGF, c'est 425 000 € de moins qu'en 2014. On réussit, malgré cela, à avoir un budget en équilibre, tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent. C'est complètement anormal. Je rappelle que la DGF, c'est inscrit dans la constitution française, c'est une somme qui vient en dédommagement des missions confiées par l'Etat aux collectivités locales. Cela veut dire que l'on prend l'argent qui est destiné à d'autres missions, telle la fiscalité locale,

pour financer ce que l'Etat devrait financer. A partir de là, cela veut dire que la commune qui a un rôle d'amortisseur social important à jouer n'est plus en mesure de le faire et c'est vraiment dommage. Quand, dans un budget, la priorité, c'est d'abord de chercher à faire des économies, cela me gêne beaucoup.

Décision : Le Conseil municipal :

**PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires
sur la base duquel se tient le Débat.**

2. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour faire face à un prochain départ par mutation externe d'un Attaché principal, responsable des Finances et à la nécessité d'une période de tuilage sur les missions du poste, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à lancer une offre de recrutement en catégorie A ou B ;
- de créer des emplois à temps complet : catégorie A, attaché et attaché principal - catégorie B, rédacteur principal 2^e classe et rédacteur principal 1^{ère} classe.

En fonction du grade détenu par le candidat recruté, les grades laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil après avis du Comité Technique.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

En cas de recrutement d'un non titulaire, il est proposé de fixer la rémunération sur le 7^e échelon du grade d'Attaché, correspondant à l'IB642.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les propositions énoncées ci-dessus ainsi qu'une période de tuilage maximum de 1 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

3. Avis sur PLUi arrêté au titre de l'article L 153.15 du code de l'Urbanisme

Rapporteur : Madame Martine ESCURE

Conformément à l'article L 153.15 du code de l'urbanisme, les communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent émettre un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement. Dans ce cas, l'organe délibérant compétent de l'EPCI délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Ainsi il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le PLUI arrêté.

Madame JAMMOT :

« Je vais faire la même réflexion qu'en Conseil communautaire, il y a eu des réunions publiques, des observations et des remarques ont été émises. En quoi les questionnements, les remarques qui ont été faites ont permis de faire bouger certaines lignes sur la réglementation, c'est important dans l'approche surtout dans la catégorie des villages et ensuite, le calendrier que l'on se donne pour finir de réviser le PLUi, est-on sur une enquête publique pendant l'été pour un bouclage en fin d'année comme cela a été évoqué ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur le fond, je vous dirai la même chose qu'en Conseil communautaire, certaines choses ont été prises en compte. Dans un premier temps, le linéaire commerçant ne faisait pas partie des choses inscrites. Il y a eu des petits changements de règlement, notamment sur la Prade, sur la destination de la future zone pour se protéger, se prémunir contre le commerce de détail pour être sûr de ne pas vider le centre-bourg. Il y a eu un changement, dans un premier temps, il y avait la zone agricole, le hameau, le village et la zone urbaine et le hameau a été supprimé car les grands hameaux ont été transformés en villages et les petits hameaux ont été rétrogradés, si je peux m'exprimer ainsi, en zone agricole, ce qui, dans les faits, ne change rien quant à la constructibilité et au changement de destination.

Sur le calendrier, vous faites bien de poser la question, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi la semaine dernière. Les 10 communes de l'ex pays sostranien vont devoir se prononcer. Nous avons demandé aux communes de se prononcer le plus rapidement possible car, en fait, elles ont 3 mois pour se prononcer. Dans le scénario optimiste, les 10 communes l'acceptent, derrière, il y a une consultation des personnes publiques associées, une enquête publique pendant l'été pour un retour en Conseil communautaire d'ici la fin de l'année pour arrêter le PLUi définitif en prenant en compte les avis de l'enquête publique, cela veut dire que les gens qui ont encore des remarques à faire, peuvent encore le faire le temps de l'enquête publique. Ce calendrier est très important car, si l'on ne tient pas les délais, la ville de La Souterraine, au 1^{er} janvier 2020, retourne au PLU, ce qui serait catastrophique pour le développement de notre cité. Je suis raisonnablement optimiste sur une approbation du PLU intercommunal à la fin de l'année. »

Décision : Avis favorable du Conseil municipal.

4. Résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents de Communautés de Communes

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE, 1^{er} adjoint, donne connaissance de la résolution du 101^{ème} congrès des maires et des présidents de Communautés de Communes aux membres du Conseil municipal.

Monsieur DUMIGNARD :

« Cette motion a été adoptée à l'unanimité par 11 000 maires, toutes tendances politiques confondues lors du congrès, Porte de Versailles, en fin d'année dernière. »

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de La Souterraine adopte, à l'unanimité cette résolution.

5. Motion contre la diminution des moyens de fonctionnement du collège R. Loewy

Rapporteur : Monsieur Gilles BEAUQUESNE

La dotation horaire prévue par le Rectorat pour la rentrée de septembre 2019 est réduite de 40,5 heures d'enseignement alors que le nombre d'élèves est en augmentation de 60 au collège et de 9 en SEGPA. Cette dotation globale des moyens ne permettra pas à l'établissement de fonctionner normalement et d'assurer une qualité d'enseignement à laquelle chaque élève a droit.

Elle est établie à partir de calculs trompeurs, à savoir un nombre d'élèves pour le niveau sixième qui est sous-estimé à cent vingt élèves au lieu des cent trente annoncés par les écoles du secteur, ce qui entraîne, de fait, une prévision de structure sous calibrée (4 classes au lieu des 5 qui sont nécessaires en sixième). Quels que soient les efforts accomplis par les chefs d'établissements pour gérer cette situation, la répartition, qui en découle, n'est pas acceptable puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir les missions pédagogiques et éducatives dans des conditions satisfaisantes.

Et que faisons-nous des mesures « handicap » avancées par le Président de la République ?

Elles se confrontent, malheureusement ici, à la réalité de mise en place au sein du collège. De jeunes professeurs investis dans la vie de l'établissement vont être contraints de le quitter, parfois complètement alors que des heures d'enseignement resteront à dispenser.

Par ces mesures, c'est le Service Public d'Education en zone rurale qui est fortement impacté. Les professeurs et les parents d'élèves ne peuvent se résoudre à la dégradation des conditions de scolarité des élèves du secteur.

En conséquence, le Conseil municipal de La Souterraine, réuni ce jour, 12 février 2019, demande au Rectorat de revoir sa position et :

- D'attribuer la dotation horaire correspondant en tenant compte des prévisions des écoles du secteur afin de répondre aux besoins de fonctionnement de notre collège, pour assurer les moyens nécessaires aux conditions de travail et d'étude pour tous et pour contribuer à la réussite de tous les élèves ;
- Compte tenu des effectifs annoncés par les écoles du secteur, de maintenir la cinquième classe de 6^{ème} pour éviter les effectifs à 30 élèves par classe et même au-delà.

Décision : La motion est adoptée à l'unanimité (2 abstentions : Mme MAZEIRAT - M. LYRAUD).

6. Donation de la Chapelle

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La signature de la donation de la Chapelle du Sauveur est prévue le 26 février 2019.

Le maire est empêché à partir de ce jour.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le 1^{er} adjoint, Monsieur Etienne LEJEUNE, à signer cet acte notarié.









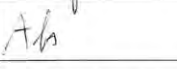
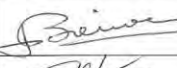

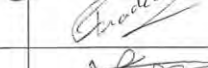
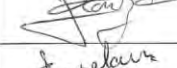

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 19h30.

Table des délibérations de la séance

2019-005	Débat d'Orientations Budgétaires
2019-006	Modification du tableau des effectifs
2009-007	Avis sur PLUi arrêté au titre de l'article L 153.15 du code de l'Urbanisme
2019-008	Résolution générale du 101 ^{ème} congrès des maires et présidents de Communautés de Communes
2019-009	Motion contre la diminution des moyens de fonctionnement du collège R. Loewy
2019-010	Donation de la Chapelle

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 / 02 / 2019
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	
2	A	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
3	A	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	
4	A	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	
5	A	Madame	Martine	ESCURE	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
8	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
9	A	Madame	Sophie	CLEMENT	
10	CM	Monsieur	Gilles	BEAUQUESNE	
11	CM	Madame	Karine	NADAUD	
12	CM	Madame	Estelle	FURET	
13	CM	Monsieur	William	MATHOU	
14	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
15	CM	Monsieur	Philippe	RICHERT	
16	CM	Madame	Jeanne-Marie	PRADEAU	
17	CM	Monsieur	Frédéric	ALONZO	
18	CM	Madame	Chantal	CHAPELAIN	

19	CM	Monsieur	Aurélien	FADERNE	<i>Ar S Clenet</i>
20	CM	Monsieur	Julien	DELANNE	<i>Pv P Richard</i>
21	CM	Madame	Patricia	MOUTAUD	<i>Patricia</i>
22	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	<i>F. Martin</i>
23	CM	Madame	Ruth	KOWALCZYK	<i>P. K. Nadan</i>
24	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	<i>Brigitte</i>
25	CM	Monsieur	Pascal	LYRAUD	<i>Pascal</i>
26	CM	Madame	Catherine	DAGNAUD	<i>P. B. J. L.</i>
27	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	<i>Gilles</i>
28	CM	Mademoiselle	Lise	GAUDIN	<i>P. B. J. L.</i>
29	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	<i>J. Joffre</i>

Annexe à la délibération 005 : Débat d'Orientations Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019
RAPPORT AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro
Le contexte financier national 2018
La loi de finances 2019

ANALYSE RETROSPECTIVES

Les ressources en provenance de l'ETAT

Le FCTVA
La DGF, la DNP et le FPIC

L'état des lieux des finances communales

Les indicateurs de gestion financière 2014-2018
La Dette
La fiscalité locale
Les droits de mutations
Les résultats des Comptes Administratifs 2018
Synthèse agrégée

ORIENTATIONS POUR 2019

Fonctionnement

Prospectives 2018-2020 des produits de fonctionnement
Prospectives 2018-2020 des charges de fonctionnement

Investissement

Les projets
Les ressources


Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

023-212317606-20190212-2019-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2019
Publication : 18/02/2019

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 005/2019 en date du 12.02.2019
Le Maire,
La SOUTERRAINE le 12/02/2019



INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2019 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20190212-2019-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2019

Publication : 18/02/2019

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro

Un léger ralentissement de la croissance causé par l'affaiblissement du commerce mondial. Les projections macroéconomiques pour la zone Euro établies par les services de la Banque Centrale Européenne (BCE) et publiées en septembre 2018 prévoient un léger ralentissement de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en volume, revenant de 2,0 % en 2018 à 1,7 % en 2020 dû à une atténuation progressive de l'effet de relance procuré par les échanges internationaux. Contrecoup de l'affaiblissement du commerce mondial : l'expansion économique de la zone euro s'est ralentie au premier semestre 2018, essentiellement en raison d'un affaiblissement du commerce mondial. Un ralentissement de la demande extérieure devrait freiner la progression des exportations en 2018 et 2019. L'orientation très accommodante de la politique monétaire de la BCE reste transmise à l'économie. La croissance de l'activité de prêt au secteur privé se maintient grâce à des taux d'intérêt bas et des conditions d'octroi favorables. La diminution des besoins de désendettement contribuera également au dynamisme des dépenses privées. L'orientation budgétaire devrait devenir légèrement expansionniste en 2019 et être globalement neutre en 2020. La consommation privée et l'investissement dans l'immobilier résidentiel bénéficieraient en outre de la bonne santé des marchés du travail et d'une hausse du patrimoine net des ménages. Parallèlement, l'investissement des entreprises continuera de progresser, dans un contexte d'augmentation des bénéfices et d'utilisation élevée des capacités de production. Les exportations de la zone euro devraient tirer parti de l'expansion actuelle de l'activité économique mondiale et de la progression correspondante de la demande extérieure. Inflation moyenne à 1,7 % pour 2018 et les deux années à venir : la hausse de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) devrait s'établir à 1,7 % en moyenne chaque année de la période de projection. La moyenne des anticipations d'inflation à plus long terme demeure stable à 1,9 %. Les revenus salariaux en hausse : la hausse du revenu réel disponible devrait s'accroître en 2018 et 2019, avant de ralentir en 2020. Le taux d'épargne des ménages devrait augmenter graduellement. Le taux d'épargne a reculé en 2017, traduisant principalement l'amélioration de la situation économique et financière des ménages, une certaine résorption de la demande non satisfaite dans un contexte où les gros achats ont été reportés et également en raison des taux d'intérêt très faibles influençant la tendance des ménages moins épargner. Le taux d'épargne augmenterait sur l'horizon de projection (2018 à fin 2020), principalement en lien avec une normalisation du contexte d'expansion conjoncturelle. En outre, les réductions de la fiscalité directe dans certains pays devraient pousser les ménages à accroître leur épargne.

En résumé pour la zone Euro :

- tendance légèrement baissière pour le PIB
- consommation privée stable sur la période triennale
- consommation publique en légère hausse
- taux de chômage en très faible diminution pour 2018
- Inflation inchangée à 1,7 % l'an en moyenne

Le contexte financier national 2018 :

Une croissance affaiblie en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4 %), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3 % au 4ème trimestre.

La situation économique et les contraintes fixées par la loi

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, au 3^{ème} trimestre le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.

Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5 % au 1^{er} trimestre. Au 2^{ème} trimestre, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1 % après 0,1 % au 1^{er} trimestre) de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à + 0,6 %, profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (- 0,1 %). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au 3^{ème} trimestre, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au 3^{ème} trimestre. Les exportations devraient accélérer au 4^{ème} trimestre en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.

Maintien des bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au 3^{ème} trimestre, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Le scénario économique français

À moyen terme, les projections de moyen terme de finances publiques reposent sur une hypothèse de croissance à +1,7 % jusqu'en 2022. Cette projection s'appuie sur une croissance potentielle qui s'établirait à +1,25 % sur 2018-2020, à +1,3 % en 2021, puis à +1,35 % en 2022.

Le scénario de croissance potentielle présenté est proche de celui de la Commission européenne qui se situe entre +1,0 % et +1,3 % sur la période 2018-2022. Sur 2018-2019, le scénario du gouvernement est légèrement plus modéré que celui de l'OCDE.

Le scénario de moyen-terme est celui d'un redressement progressif de l'écart de production, de -0,6 % en 2017 à +1,4 % en 2022. Après sept années d'écart de production négatif (entre 2012 et 2018), l'activité poursuivrait sa phase de rebond cyclique. Ainsi, l'écart de production reviendrait en terrain positif dès 2019.

Il continuerait d'augmenter jusqu'en 2022 mais resterait inférieur aux niveaux observés avant la crise de 2008-2009 ou au début des années 2000.

Enfin, l'inflation se redresserait progressivement sous l'hypothèse que la BCE soit crédible dans l'ancrage des anticipations d'inflation vers sa cible de moyen terme. Pour la France, l'inflation convergerait vers +1,75 % en 2021 et 2022.

Loi de programmation pour les années 2018 à 2022

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un plan de réforme de l'État nommé « Action publique 2022 ».

Le texte fixe le montant maximum annuel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sur la période de programmation et l'objectif d'évolution des dépenses locales.

En Mds € courants	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers (montants maximum)	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

Un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, décliné par catégorie de collectivités, sera introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). L'article 13 de la loi dispose que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est attendu une baisse de l'encours de la dette. Le stock de la dette doit baisser progressivement de 2,6 en 2018 pour atteindre une baisse de 13 milliards d'euros en 2022 par rapport à 2017.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

La loi indique que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant.

L'Etat a contractualisé avec certaines collectivités (représentant en 2017, 75% des budgets des collectivités) avec une convention d'objectifs avec un système de bonus/malus.

La loi de finances 2019 :

La loi n° 2018 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 comporte des dispositions qui concernent les collectivités locales.

La loi de Finances s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La LFI 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire, d'application.

Comportant une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales, ce projet ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

Article 77 : Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dus à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives. Ils atteignent 111,4 milliards.

Les concours financiers de l'Etat sont en quasi stabilité (48,6 milliards).

Le niveau global de la Dotation Globale de Fonctionnement fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Article 258 : Il prévoit le report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA.

Article 259 : Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard €. La dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions €. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions en 2018. La LFI ajuste le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

Article 250 : La péréquation verticale est en hausse et représente 190 millions € en 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes sont financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein de l'enveloppe DGF.

Article 253 : Pour ce qui concerne la péréquation horizontale, le plafond de contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est en hausse.

Article 201 : La loi de finances permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et des dépenses publiques. L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration de ne plus manier d'espèces d'ici 2 à 3 ans.

Pour rappel, à compter de 2018, la revalorisation des bases de fiscalité directe locale est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2 %. Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24 % et 0,4% en 2017.

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les ressources en provenance de l'ETAT

1 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

Ci-dessous un récapitulatif de ses versements pour la partie investissement.

FCTVA	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA Prévisionnel 2018	BP Prévisionnel 2019
MONTANT en milliers d'€	156	342	129	179	350	160

Remboursement sur le fonctionnement

Depuis la loi de finances pour 2016 le remboursement est également effectué sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.

FCTVA	CA Prévisionnel 2018	BP Prévisionnel 2019
MONTANT en milliers d'€	9	9

2 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Tableau de progression de la DGF – dotation forfaitaire

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
MONTANT en milliers d'€	897	744	572	482	472

Tableau de progression de la Dotation de Solidarité Rurale

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers d'€	299	315	319	344	392

Tableau de progression de la Dotation nationale de péréquation

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers d'€	65	78	71	69	83

Tableau de progression du FPIC

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers d'€	57	71	86	70	73

Contribution FPIC

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers d'€	2	15	41	0	0

Il n'y a plus de contribution au FPIC et seulement un versement depuis le regroupement des communautés de communes.

L'état des lieux des finances communales

Le budget primitif 2019 sera élaboré en tenant compte des chiffres arrêtés du compte administratif 2018.

1 - Les indicateurs de gestion financière 2014-2018

EPARGNE DE GESTION

Ce tableau traduit l'évolution de l'épargne de gestion (différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement) dégagée au cours de ces cinq exercices budgétaires successifs.

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers de l'épargne de gestion	1 318	1 430	1 142	890	1 244



EPARGNE BRUTE HORS CESSION

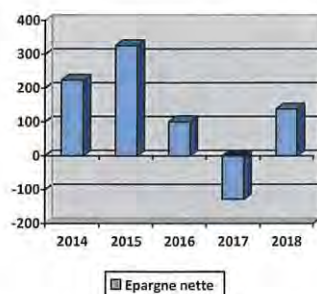
Ce tableau traduit l'évolution de l'épargne brute (différence entre les dépenses, y compris les intérêts des emprunts et les recettes réelles de fonctionnement) dégagée au cours de ces cinq exercices budgétaires successifs

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév. 2018
MONTANT en milliers d'€	1 130	1 252	967	671	885



EPARGNE NETTE

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév 2018
MONTANT en milliers d'€ de l'Épargne nette	224	326	101	-128	138



Les tableaux ci-après retracent l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes de la collectivité et exclu les provisions sur 2017 et 2018 tant en dépenses qu'en recettes (TEP CV 200 000 €).

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ces exercices budgétaires se présentent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév
Charges de personnel	3 258	3 209	3 068	3 138	3 160
Charges à caractère général	1 656	1 491	1 329	1 359	1 364
Charges financières	242	220	197	175	159
Autres charges	1 022	1 156	1 226	1 122	979
TOTAL des charges en Milliers d'euro	6 178	6 076	5 820	5 794	5 662

La comparaison des dépenses réelles avec les prévisions budgétaires (*chap 011 : 1 394 000 € et chap 012 : 3 200 000 €*) montre les efforts réalisés par la collectivité sur les charges de personnel et sur les charges à caractère général. La dépense réelle de fonctionnement par habitant est de 1 061 € en 2017 (sources DGFiP) soit + 24 €/habitant par rapport au ratio national. Le ratio est proche des villes de même strate bien que La Souterraine soit « ville centre » et qu'elle supporte les frais des équipements collectifs (cinéma, gymnases, équipements sportifs, maison de l'emploi et de la formation, MJC, foyer des jeunes travailleurs...). La plupart des villes de même strate sont situées en périphérie des grandes villes et donc non équipées de la sorte.

Les charges de personnel ont augmenté seulement de 0.72 % entre 2017 et 2018.

L'augmentation est due à :

- L'arrêt du dispositif des emplois avenir, l'embauche d'une personne contractuelle pour les travaux de plomberie et le remplacement d'agents en maladie et maternité
- au Glissement Vieillesse et Technicité
- le renforcement du service urbanisme mi-novembre en vue du remplacement pour congé maternité de la responsable

Malgré tout, la hausse a été contenue avec :

- le passage à demi-traitement en milieu d'année d'un 2^{ème} agent en congé longue durée
- du départ au 5 septembre, non remplacé de l'adjoint au directeur des Services Techniques
- la diminution du nombre d'emplois d'été

Parallèlement, l'assurance de la commune a remboursé les salaires pour la maladie (2 agents sont en maladie longue durée et passés en demi-traitement l'un en 2017 et l'autre en 2018) et les emplois aidés ont été partiellement pris en charge. L'ensemble a généré une recette de :

	Total remboursé	Dont emplois aidés	Dont assurance statutaire, décharges syndicales, et mise à disposition
2017	149 861 €	43 552 €	106 309 €
2018	120 148 €	24 316 €	95 832 €

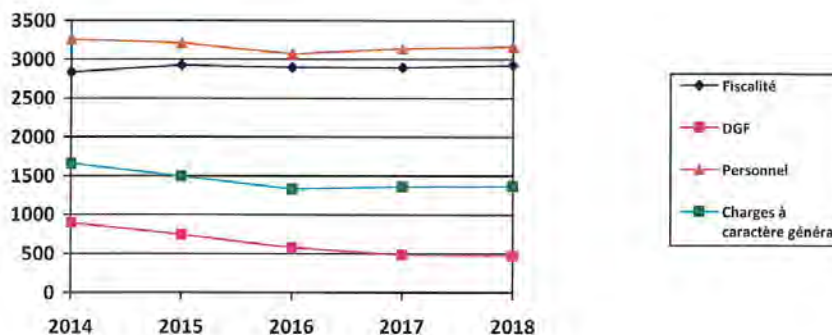
Les charges à caractère général ont été contenues à 0.35 % par rapport à 2017, année qui avait eu des charges exceptionnelles en raison du millénaire.

Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév
Fiscalité	2 832	2 923	2 896	2 892	2 921
DGF - forfaitaire	897	744	572	482	472
Attribution Compte TPU	1 327	1 327	1 327	1 327	1 310
Dotations solidarité communautaire	265	194	77	0	0
Autres	1 932	1 975	1 691	1 731	1 793
Produits Exceptionnels	72	53	91	187	251
TOTAL en Milliers d'€uro	7 325	7 216	6 654	6 619	6 747

Le ratio national de la moyenne de la strate en recette réelle de fonctionnement par habitant est de 1 167 € en 2017 (source DGFiP), il est de 1 171 € pour la Commune de La Souterraine.



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Dépenses d'Investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév
Investissements	2 345	933	1 236	2 227	1 108
Remboursement Capital	906	926	866	799	747
TOTAL	3 251	1 859	2 102	3 026	1 855

Les dépenses d'investissement de 2018 sont comparables à celles de 2017, soit 1 108 K€ réalisés auxquels, il faut ajouter 1 063K€ de dépenses engagées au 31 décembre soit un total de 2 171 K€.

La volonté a toujours été de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et l'activité économique.

Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

Opération	Période	Dépense HT	Subventions
Eglise	2018/2019	467 215.00	293 607.50
Ecole Jules Ferry	2018/2019	183 460.07	128 422.05
Etude requalification de la ville	2018/2019	137 670.00	110 136.00
Rue des Fossés de la Font aux Moines	2018/2019	26 714.55	9 350.09
Assainissement du Bribard	2017/2018/ 2019	342 446.00	85 348.50

2 – La Dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

Pour l'équilibre de chaque exercice budgétaire, il est fait appel à l'emprunt. Le montant de l'emprunt souscrit depuis 2008 est calculé de manière à diminuer, puis à stabiliser l'endettement de la commune tout en étant un outil financier incontournable des investissements.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév
Remboursement Intérêts	242	226	200	179	162
Remboursement Capital	906	926	866	799	747
Total Annuités en Milliers d'€	1 148	1 152	1 066	978	909
Capital restant dû au 31/12	6 551	6 325	6 109	5 861	5 164

Un emprunt de 350 000 € a été réalisé en 2018 au taux fixe de 1.93 %, le versement des fonds est intervenu le 22 janvier 2019.

Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2006 pour équilibrer les budgets d'eau et d'assainissement, ce qui contribue également au désendettement de la collectivité.

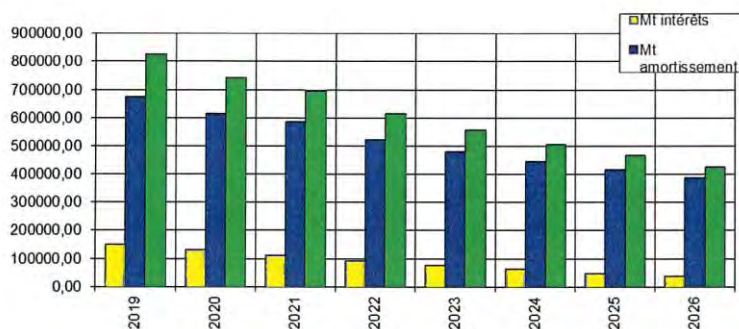
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Remboursement de la dette (annuité)/nombre d'Habitants	197.45 €	202.05 €	189.44 €	176.12 €
Nombre d'Habitants (source Insee)	5 814	5 702	5 627	5 553

Au sortir de l'exercice 2017, le stock de la dette communale s'élève à 5 164 K.
De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus.

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :

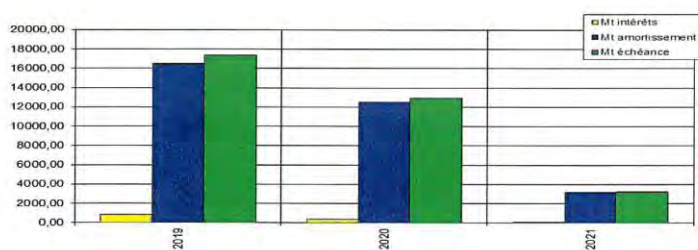
Budget principal :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2019	5 514 499,67	676 178,67	149 274,28	825 452,95	4 838 321,00
2020	4 838 321,00	614 327,34	130 276,02	744 603,36	4 223 993,66
2021	4 223 993,66	586 066,54	110 762,60	696 829,14	3 637 927,12
2022	3 637 927,12	522 041,86	92 684,01	614 725,87	3 115 885,26



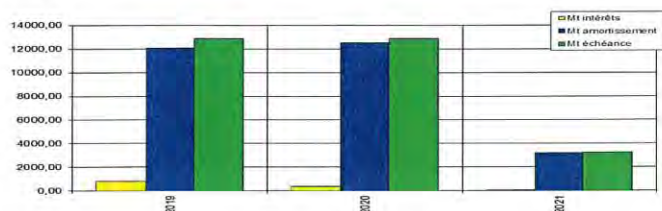
Budget assainissement :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2019	32 206,33	16 500,15	860,27	17 360,42	15 706,18
2020	15 706,18	12 509,11	387,25	12 896,36	3 197,07
2021	3 197,07	3 197,07	27,02	3 224,09	0,00
Total		32 206,33	1 274,54	33 480,87	



Budget eau :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2019	27 786,63	12 081,24	815,12	12 896,36	15 705,39
2020	15 705,39	12 509,67	386,69	12 896,36	3 195,72
2021	3 195,72	3 195,72	28,37	3 224,09	0,00
Total		27 786,63	1 230,18	29 016,81	



Le taux moyen des emprunts au 31/12/2018 s'élève à :

- 3.02 % pour le budget principal
- 3.78 % pour le budget assainissement
- 3.50 % pour le budget eau

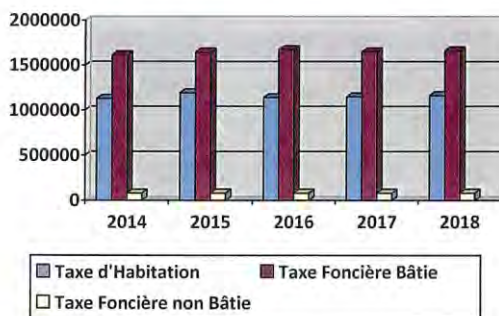
3 – La fiscalité locale

Les impositions directes constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale : la taxe foncière sur les propriétés bâties- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties- la taxe d'habitation.

Au cours de ces 8 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale et économique difficile et elle a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008.

Taux appliqués	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TH	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91
TFB	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52
TFNB	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43

Contributions Fiscales	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Taxe d'Habitation	1 129 535	1 194 259	1 141 062	1 150 537	1 165 221
Taxe Foncière Bâtie	1 613 758	1 645 355	1 672 423	1 648 908	1 662 121
Taxe Foncière non bâtie	79 953	80 468	80 601	80 749	81 990
TOTAL	2 823 246	2 920 082	2 894 086	2 880 194	2 909 332



La commune de La Souterraine continue à stabiliser ses taux d'imposition, tout en se donnant les moyens de développer l'offre de services à la population et de rénover et aménager le territoire communal dans la limite de ses possibilités financières et budgétaires.

De plus, la commune favorise la réalisation des équipements fortement subventionnés dans le cadre notamment des appels à projets.

4 - Les droits de mutations

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal).

Même si les taux d'intérêt des prêts sont très bas, on constate un tassement en 2017.

Droits de Mutation	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prév.2018
Montants perçus	75 357,92	88 469,46	73 821,46	67 120,55	117 238,77

Les résultats des Comptes Administratifs 2018

Budget Principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2017	703 062,57 €	Résultat antérieur reporté 2017	- 298 124,77 €
Résultat de l'exercice 2018	895 946,83 €	Résultat de l'exercice 2018	- 343 617,99 €
Solde d'exécution cumulé	1 599 009,40 €	Solde d'exécution cumulé	- 641 742,76 €
		Reste à réaliser 31.12.2018	
		Dépenses	- 1 063 498,55 €
		Recettes	863 214,59 €
		Solde	- 200 283,96 €
TOTAL A AFFECTER	1 599 009,40 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 842 026,72 €

Budget Assainissement

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2017	138 210,06 €	Résultat antérieur reporté 2017	85 247,11 €
Résultat de l'exercice 2018	- 67 689,78 €	Résultat de l'exercice 2018	1 459,28 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	70 520,28 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	86 706,39 €
		Reste à réaliser 31.12.2018	
		Dépenses	- 53 407,85 €
		Recettes	150 826,74 €
		Solde	97 418,89 €
TOTAL A AFFECTER	70 520,28 €	RÉSULTAT	184 125,28 €

Budget de l'Eau

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2017	29 680,14 €	Résultat antérieur reporté 2017	- 2 108,86 €
Résultat de l'exercice 2018	93 264,60 €	Résultat de l'exercice 2018	- 10 413,69 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	122 944,74 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 12 522,55 €
		Reste à réaliser 31.12.2018	
		Dépenses	- 2 478,76 €
		Recettes	- €
		Solde	- 2 478,76 €
TOTAL A AFFECTER	122 944,74 €	RÉSULTAT	- 15 001,31 €

Lotissements (le Bois du Loup)

Excédent de fonctionnement : 9 986.02 €
Déficit d'investissement : 9 451.84 €
Il ne reste plus qu'un lot à vendre.

Lotissement la Jérémie 2

Déficit d'investissement : 251 960.70 €
Les travaux sont en cours. Le lotissement commencera à être commercialisé en 2019.

Synthèse agrégée de l'ensemble des budgets – 2017 (en K€)

(réalisée par la Banque Postale- Cette synthèse ne tient pas compte de la provision)

-	Budget principal	Eau	Assainissement	Lotissement (Bois du Loup)	Lotissement Jérémie 2	Budgets agrégés
Recettes de gestion / d'exploitation *	6 433	36	418	0	70	
Dépenses de gestion / d'exploitation *	5 542	27	254	32	172	
Epargne de gestion	891	9	165	-32	-102	
Epargne brute hors cessions	783	8	155	-32	-102	812
Remboursement du capital courant	799	11	43	0	0	853
Epargne nette hors cessions	-16	-4	112	-32	-102	-42
Dépenses d'investissement hors dette	2 227	120	244	0	0	
Recettes d'investissement hors empr.	1 061	-	77	0	0	
Cessions des immobilisations	42	-	-	-	-	
Capacité (+) / besoin (-) de financement	-1 140	-123	-54	-32	-102	
Emprunts nouveaux	550	-	-	-	-	550
Encours de dette	5 861	39	64	0	0	5 964
Capacité de désendettement	7,5 ans	5,2 ans	0,4 an	0,0 an	0,0 an	
Excédent global de clôture au 31/12	820	33	223	10	-102	

Les orientations pour 2019

FONCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2019, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 3 ans (2018 - 2020).

Prospective 2018 – 2020 des produits de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	CA 2017	CAA 2018	CAA 2019	CA 2020
Fiscalité	2 892	2 921	2 980	3 039
DGF - forfaitaire	482	472	472	472
Attribution Compte TPU	1 327	1 310	1 310	1 310
Autres	1 731	1 793	2 048	2 070
Produits Exceptionnels	187	251	17	17
TOTAL en Milliers d'€uro	6 619	6 747	6 827	6 908

CAA : Compte Administratif Anticipé

Dans un environnement national qui continue à être incertain, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre - d'une part, afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la Ville. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en poursuivant la maîtrise de l'évolution des charges courantes de fonctionnement et les efforts de recherche d'économies et d'optimisation.

Prospective 2018 – 2020 des charges de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2017	CAA 2018	CAA 2019	CAA 2020
Charges de personnel	3 138	3 160	3 195	3 250
Charges à caractère général	1 359	1 364	1 400	1 416
Charges financières	175	159	155	140
Autres charges	1 122	979	980	993
TOTAL des charges en Milliers d'euro	5 794	5 662	5 730	5 799

Notre prospective qui prévoit ainsi une évolution à près de 1.20 % en 2019 et 2020 est conforme à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au GVT glissement « vieillesse-technicité » (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux :

- le point d'indice de la fonction publique est « gelé »
- les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR),
- la rémunération des agents recenseurs.

Afin de contenir la progression de la masse salariale, une vigilance particulière devra être portée à chaque départ définitif de la collectivité afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions).

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil et dont les taxes n'ont cessé de croître), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc... L'objectif affiché sur ce poste reste d'arriver globalement à une baisse des dépenses tout en tenant compte toutefois du niveau d'incompressibilité de certaines charges.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 : alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir le tissu associatif, tout en examinant les économies possibles. Les participations et notamment celle mandatée au SDIS pour la construction du centre de secours, la subvention d'équilibre attribuée au CCAS et les indemnités versées aux élus demeurent stables.

Les frais financiers affichent une baisse profitant d'un recours à l'emprunt contenu et des taux d'intérêt historiquement bas depuis 2014.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la dette, il est proposé d'emprunter 500 K€, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé certains programmes étant largement subventionnés.

La collectivité répond prioritairement à des appels à projets qui sont très fortement subventionnés.

Les principaux programmes et travaux envisagés en 2019, en fonction des aides obtenues et des capacités budgétaires :

- réalisation de travaux importants sur la voirie ;
- programme TEP-CV, les travaux sur la rue de la Font aux Moines ;
- travaux pour la création d'une micro folie ;
- réhabilitation de l'éclairage public (économie d'énergie) ;
- grosses réparations à l'école Jules Ferry ;
- participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers ;
- travaux sur le clocher de l'église ;
- acquisition des divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles ;
- travaux divers concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec l'étude réalisée.

Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **Le FCTVA**
Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2018 devrait être de l'ordre de 160 K€ en investissement et 9 K€ en fonctionnement. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-1 et par application des dispositions de la loi de finances pour 2016 sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.
- **La dotation aux amortissements**
Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle représente environ 190 K€.
- **Subventions Etat**
 - **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**
Pour 2019, le montant sollicité auprès des services préfectoraux se monte à environ 470 K€. Notons qu'au titre de l'année 2018, le montant notifié a dépassé 257 K€. Dans le cadre du PPC (plan particulier pour la Creuse), l'Etat accompagnera la commune à hauteur de 50% pour les travaux d'investissement de Micro-folie.
 - **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**
L'Etat intervient à hauteur de 50 % dans le financement des travaux de l'église.
 - **Fonds d'Aménagement et de Développement du Territoires (FNADT)**
La somme de 36 000 € a été fléchée pour la micro folie.

- **Subvention de la Région**
La Région interviendrait dès 2018 sur les travaux de l'église à raison de 15 % des dépenses hors taxe, plafonné à 60 000 € par tranche financière.
- **Subvention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)**
Un appui financier a été accordé à la commune de la Souterraine fixé à 500 000 € dans la limite maximale de 80% de chaque dépense subventionnable. Une avance de 40 % a été versée et a fait l'objet d'une provision en 2016 qui a été libérée en 2018. L'étude afin de réaliser les actions a été lancée début 2018.
- **La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement**
En 2018, le produit perçu s'élève à 15 K€. Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1.5% (+ 2,5% pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.
- **Le produit des cessions**
Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour l'année 2018, à hauteur de 29K€, correspondrait notamment à la cession d'une régularisation d'un terrain au Cheix avec la SCI les Jalassières, d'une maison Place Emile Parrain, d'un terrain situé boulevard Belmont (OIE).

Comme mentionné précédemment, la commune devra rester prudente face aux incertitudes quant à sa capacité à dégager un niveau d'épargne et d'autofinancement suffisant pour financer ses projets d'investissement. Comme les communes françaises qui ont choisi de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité, le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec les capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.

Annexe à la délibération 008 : Résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et Présidents de Communautés de Communes



Paris, le 22 novembre 2018

Résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Le Congrès, qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Seule, elle est en mesure de rassembler chaque année, pendant quatre jours de débats intenses et passionnés, 10 000 maires et élus municipaux, présidentes et présidents d'intercommunalités, de métropole et des outre-mer.

L'Association des maires de France rassemble la quasi-totalité des maires du pays qu'elle représente au quotidien auprès de l'Etat mais aussi de l'ensemble de la société.

Elle est, également, l'association des présidents d'intercommunalité. Ce Congrès a d'ailleurs été l'occasion de souligner les enjeux actuels de l'intercommunalité, pour que celle-ci demeure un outil efficace au service des communes.

Le Congrès est un moment de travail privilégié, qui mobilise des élus de tous horizons politiques au service de l'intérêt général. « Servir le citoyen et agir pour la République » tel a été le fil rouge de ces journées. Il répond à l'urgence démocratique de conforter la commune, pilier de la cohésion sociale, du service public local et donc de l'organisation décentralisée du pays.

C'est pourquoi cette résolution du 101^{ème} Congrès des maires est un document solennel.

A un moment où la grande idée de décentralisation est plus que jamais menacée et la cohésion territoriale ébranlée, les maires ont estimé nécessaire de faire connaître à l'ensemble des Français leur part de vérité et d'espérance.

En 2017, la résolution générale du 100^{ème} Congrès des Maires, intitulé « Réussir la France avec ses communes », exposait au nouveau président de la République les principales préoccupations et revendications des maires et présidents d'intercommunalité :

- La baisse de 13 milliards d'euros en cinq ans des moyens de fonctionnement ;
- La suppression de la taxe d'habitation mettant en cause gravement l'autonomie fiscale ;
- La diminution de 120 000 emplois aidés ;
- La mise en danger de la politique du logement social.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

023-212317606-20190215-2019-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2019

Publication : 18/02/2019

Pour l'instant, **sur aucun sujet nous n'avons été entendus**. Nous avons subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Alors que la stabilité de leurs dotations avait été promise à toutes les communes par le président de la République, **plus de 20 000 communes ont subi une baisse de leur dotation forfaitaire DGF ; plus de 16 000 ont vu leurs recettes nettes baisser, 8000 d'entre elles ont subi une péréquation gravement amputée.**

Malgré l'engagement présidentiel, la compétence **eau et assainissement** devra obligatoirement être transférée en 2026 de la commune aux communautés de communes. Pour les communautés d'agglomération, le transfert est obligatoire dès 2020. Les élus n'auront donc pas le choix du mode d'organisation de la gestion de cette compétence.

Les attentes des élus locaux en matière de relance de la politique de la ville et du rétablissement de **l'égalité républicaine dans tous les territoires**, sont très fortes. Malheureusement, les propositions du rapport de Jean-Louis Borloo, établies en concertation avec les maires, sont pour l'essentiel restées lettre morte. Les promesses faites devant nous, il y a un an, n'ont pas été tenues.

Pour leur part, les maires ruraux ressentent un sentiment d'abandon. Plus que jamais, l'AMF affirme **sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité**, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

L'AMF s'inquiète particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Pour tenter de pallier un désengagement sans précédent, l'État propose la création d'une **Agence de cohésion des territoires**. Bien que l'AMF en soit à l'origine, la proposition actuelle **n'apparaît pas à la hauteur des enjeux**. Cette Agence, à ce jour, sans projet et sans moyens nouveaux, traduit sans autre ambition une volonté de mieux coordonner l'intervention d'opérateurs, de services de l'État et d'établissements publics de financement. Cette Agence devra agir prioritairement en faveur des territoires les plus fragiles.

Pour l'AMF, il ne peut y avoir de territoires abandonnés. Sa conception du maillage territorial se nourrit de la conviction que la commune du 21^{ème} siècle est un lieu de cohésion et d'innovation qui garantit à ses habitants l'accès nécessaire à un ensemble de services publics de proximité.

C'est pourquoi l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Nous avons, par ailleurs, vécu et subi **une année de stigmatisation**.

En laissant se développer des campagnes inqualifiables de dénigrement de l'action des maires en matière de fiscalité locale ou de développement des emplois aidés, le gouvernement a manqué à son devoir de soutien, de respect et de **considération** à l'égard des maires, des élus et des territoires.

Enfin, il nous faut constater que beaucoup d'annoncés gouvernementales telles que le plan « Pauvreté » ou le plan « Santé » reposent principalement sur l'action des collectivités locales et ne peuvent réussir que grâce à elles, au moment même où s'aggrave la réduction des moyens dont elles disposent.

Ni succursales, ni filiales de l'Etat, les communes et leurs intercommunalités doivent être considérées comme de **réelles partenaires**.

Face au refus du gouvernement d'entendre leurs demandes, les communes, mais aussi les départements et les régions ont décidé de se retirer de la Conférence nationale des territoires présidée par le Premier ministre.

Nous ne pouvons cautionner par notre présence une instance qui n'est devenue qu'un faux-semblant de concertation et de dialogue. La CNT ne peut pas uniquement être un lieu où l'État et les collectivités locales constatent leurs désaccords.

Pour que la concertation soit effective, elle doit déboucher sur des solutions acceptables parce que négociées. C'est l'ambition que porte l'union de l'Assemblée des Départements de France, de Régions de France et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité au sein de « #TerritoiresUnis » afin que soient préservées et renforcées les libertés locales.

Ensemble nous refusons :

- La mise sous tutelle financière des collectivités, l'État s'exonérant de tout effort équivalent ;
- La remise en cause des engagements dans les contrats de plan État-Régions et dans le co-financement des investissements avec les départements, les communes et leurs intercommunalités ;
- La fermeture de nombreux services publics de proximité (santé, transport, formation, écoles, etc.), laissant à l'abandon des pans entiers de nos territoires ruraux, mais aussi nos banlieues et quartiers en difficulté.

Il y a quelques années, certains plaidaient pour « une évaporation » de la commune et du département. Aujourd'hui, c'est cette volonté de dilution de la commune au profit de vastes ensembles supra communaux à laquelle nous sommes confrontés.

C'est pourquoi cette résolution est une résolution « de combat » pour la République. Non pas un combat partisan, qui cliverait alors que nous devons continuer à nous rassembler face aux nombreux dangers qui nous assaillent. Mais c'est un combat pour faire vivre notre conception de la République décentralisée : une République respectueuse de la différence qui caractérise ses territoires, respectueuse des libertés locales, respectueuse des 540 000 élus locaux qui en sont l'âme.

L'AMF rappelle que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

L'AMF souhaite également que :

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte, notamment tel que cela est exprimé dans la proposition de loi discutée au Sénat ;
-
-
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, soient reconnues et accompagnées ;
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous soient maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux soient améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives soit recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux soit prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes soit défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union. Elles ne doivent pas être les grandes oubliées de la réforme de la politique de cohésion européenne. L'AMF demande une simplification d'accès aux fonds européens (FEDER, FEADER, FSE).

Le président de la République a écrit aux maires pour évoquer **des promesses, par ailleurs, pour l'essentiel non tenues**. Les maires attendent aujourd'hui que s'ouvre une véritable négociation.

L'AMF, au regard des enjeux présentés ci-dessus, rappelle ses propositions qui constituaient le socle du manifeste présenté le 22 mars 2017 aux candidats à l'élection présidentielle et de la résolution de notre 100^{ème} Congrès.

- L'élaboration d'une loi de finances annuelle des collectivités retraçant l'ensemble des relations financières et fiscales avec l'État, sans instauration d'un objectif prescriptif de limitation des dépenses locales et assortie d'un principe équivalent à l'article 40 de la Constitution, afin que toute dépense nouvelle imposée par l'État soit compensée par une recette de même niveau ;

- La création urgente d'un fonds de lissage financé par l'État, en faveur des communes dont les dotations ont gravement baissé cette année ;
- L'affirmation de l'**aménagement du territoire** comme une priorité pour que vivent nos communes, pour conforter le monde agricole, accompagner la transformation et le développement des mobilités sur les territoires ruraux et **défendre les services publics** ;
- L'accélération de l'aménagement numérique du territoire ;
- La prise en compte, par des **mesures urgentes** de l'État, des difficultés particulières des **collectivités des outre-mer**, qu'elles soient financières, sociales ou climatiques.

Les maires et les présidents d'intercommunalité, de métropole et des outre-mer, demandent au gouvernement de renouer, enfin, avec la volonté d'une **négociation franche, directe et constructive**.

A l'issue de leur 101^{ème} Congrès, **cette résolution générale porte le mandat de négociation** qui sera celui de l'AMF pour les temps à venir.

Nos revendications pour une reprise efficace du dialogue sont connues, elles ont été présentées lors du débat d'orientation générale.

C'est d'abord la reconnaissance par le gouvernement de **trois principes** simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de **libre administration** des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « **qui décide paie, qui paie décide** » ;
- 3) **La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation** des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Une relation équilibrée exige également **une participation équitable de l'Etat**, au côté des collectivités territoriales, au redressement des comptes publics. Il s'agit enfin que le **gouvernement partage et s'engage dans une culture de la confiance**.

La décentralisation donne, au quotidien, du sens à la démocratie, grâce à **la force de la proximité et à la légitimité issue du suffrage universel**. La campagne nationale « **Ma commune j'y tiens** », lancée à l'occasion de ce congrès et relayée dans toutes les communes de France, vise à consolider le lien indéfectible mais aujourd'hui fragilisé, entre le maire, son équipe et l'ensemble des habitants de la commune.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité propose sept **sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation** avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de **la place particulière de la commune** et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir **l'autonomie financière et fiscale** des communes et de leurs groupements ;
- 2) La **compensation intégrale** et dans la durée de **la taxe d'habitation** sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

- 3) **L'ajustement** de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) **L'acceptation** d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) **Le retour à une conception non « léonine »** et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) **Le réexamen de la baisse des moyens** dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) **Le rétablissement** du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la **compétence « eau et assainissement »** – qui doit s'accompagner, de manière générale, de **l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.**

Ce mandat de négociation reflète donc la permanence de nos convictions pour la vitalité des communes et la richesse des débats du 101^{ème} Congrès.

De l'avenir de la décentralisation aux difficultés financières des communes et de leurs groupements, en passant par les inégalités d'accès aux services publics et aux problématiques de l'intercommunalité, les débats qui se sont tenus à cette occasion ont mis à jour **des attentes très fortes.**

Celles-ci traduisent les **Inquiétudes** des maires et des présidents d'intercommunalité mais aussi leur **impatience** et, à travers eux, **celles que manifestent les Françaises et les Français pour une prise en compte des situations territoriales et humaines de plus en plus préoccupantes.**

Aujourd'hui doit venir une période de négociation guidée par la responsabilité. Les maires et les présidents d'intercommunalité y ont toujours été prêts, car il s'agit de relever les défis qui sont ceux de la France : inégalités sociales et territoriales, développement économique et emploi, réduction de la pauvreté, éducation, santé, égalité femme-homme, lutte contre le changement climatique, adaptation au vieillissement, cadre de vie, sécurité, etc.

Il y a urgence à renouer le dialogue dans une vraie négociation.

Il y a urgence à donner sens à la « république décentralisée ».

Il y urgence à apporter des réponses communes – Etat et collectivités locales – aux attentes des citoyens.

On ne réussira pas la France sans les communes.

Les maires de France tendent une main à l'État pour proposer, innover, et construire ensemble.

Il serait dommage que cette main ne soit pas saisie.

Pour leur part, les maires de France continueront à dire avec force et si nécessaire face à l'État : « **Ma commune j'y tiens** », parce que c'est leur conviction, parce que c'est leur raison d'être.